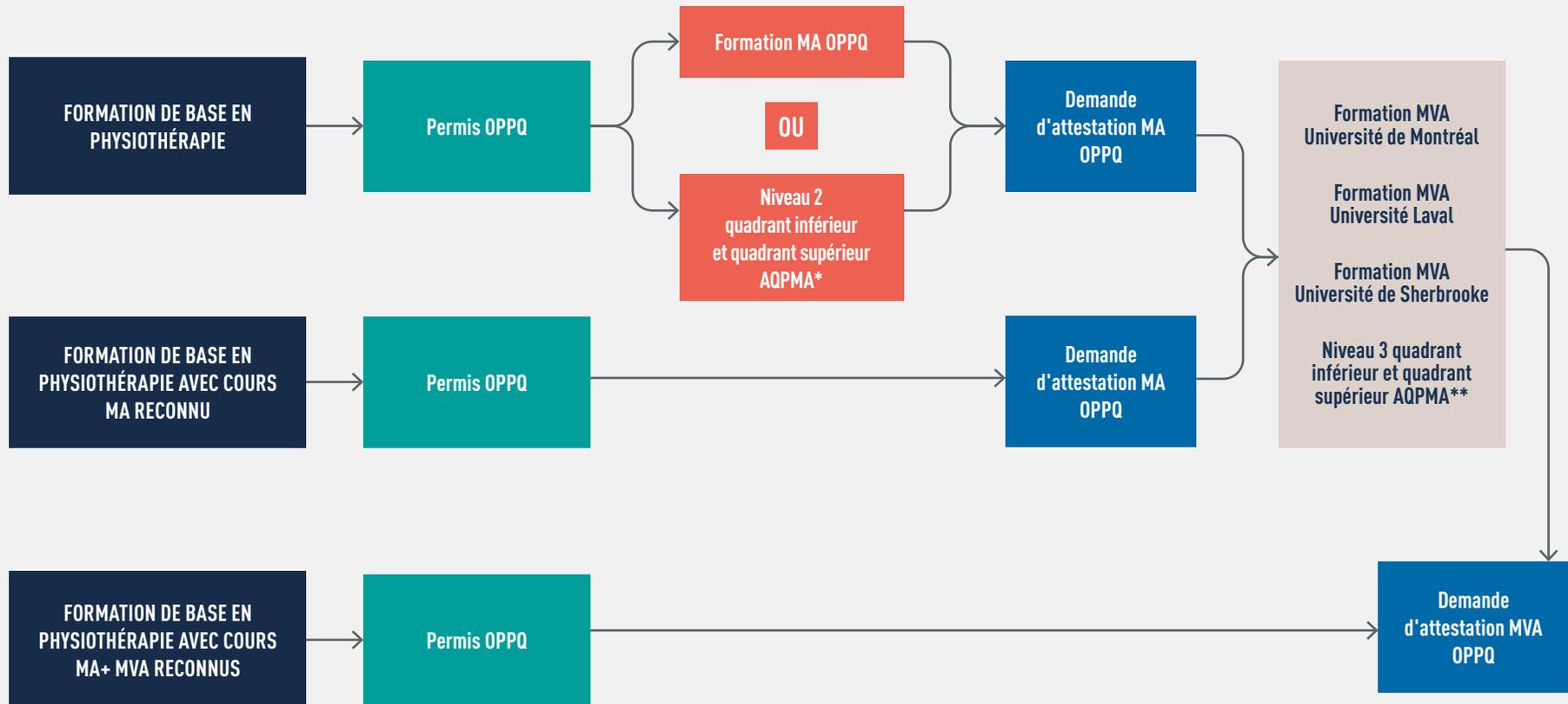


# CONTINUUM DE FORMATION POUR L'OCTROI DIRECT D'ATTESTATIONS POUR MANIPULATIONS



\* Formations toutes deux débutées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

\*\* Formations toutes deux débutées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

MA: manipulations articulaires

MVA: manipulations vertébrales et articulaires

Les membres qui souhaitent faire une demande d'attestation **trois ans ou plus** après avoir suivi la formation initiale devront démontrer qu'ils ont tenu à jour leurs compétences par de la formation continue.

Pour savoir plus, consulter: [oppq.qc.ca/attestation-manipulations](http://oppq.qc.ca/attestation-manipulations)